



Commune de Rosis

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018 à 20H00**

**ORDRE DU JOUR**

1. *Approbation du CM de juin 2018*
2. *Convention de servitudes a/s extension réseau ENEDIS, habitation Chastang*
3. *La combe d'Andabre - Travaux en forme de béton du chemin d'accès*
4. *Douch – Travaux de remise en forme du parking*
5. *Compeyre – Travaux de revêtement en enrobé du chemin des Cambous*
6. *CC MLMHL - Harmonisation du service des OM passage à la TEOM*
7. *Hameau du Cros- Affaire Brizolier - Cession de terrain communal*
8. *Hameau de Rosis- Projet de remise en état de la place en bord de route*
9. *Syndicat Mare et Libron- Transfert équipement et biens*
10. *D M N°1 - Régularisation comptable Transfert budget eau et assainissement*
11. *Demande attribution fonds de concours - Panneaux de signalisation routière*
12. *Pôle de pleine nature- PHLV-Création d'un espace Trail Montagne du Caroux*
13. *Attribution règlementée de Laisser Passer aux chasseurs(Caroux, piste Madale)*
14. *CC MLMHL - Réunion publique d'information sur le tri et la prévention des déchets*
15. *COMPEYRE – Travaux de réduction de l'escalier propriété Chometton.*
16. *COMPEYRE - Projet de canalisation des eaux de pluie ,chemin des Banissous*
17. *CC MLMHL - Approbation du rapport validé par la CLECT*
18. *ENEDIS - Amélioration des prises de terre sur le réseau électrique communal*
19. *CC MLMHL- Ruches Projet abeille - Convention d'objectifs.*
20. *INSEE –Commune de Rosis - Enquête de recensement 2018*
21. *Organisation de la randonnée communale de ROSIS.*
22. *DOUCH - Gîte R M – Remplacement du Lave-Vaisselle*
23. *Projet de reboisement suite à exploitation des épicéas de Douch*
24. *AMF 34 – URAMO -Présence du loup et de l'ours en Occitanie*
25. *CR de l'étude sur l'économie du châtaignier de la vallée de la Mare*
26. *Divers - Actualités*

**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2018 à 20H00**

**Membres présents** : M.M. Jacques MENDES – Sébastien ALLIES - Moïse ROQUES - Germain FARENQ – Anne MAUREL.

**Membre (s) absents ou excusé(s)**:- Nathalie MENDES ( pouvoir Sébastien ALLIES) - Arlette ARAGON (Pouvoir Germain FARENQ). Stéphane SAUTEREL .

**Secrétaire de séance** : Sébastien ALLIES.

**ORDRE DU JOUR DETAILLE**

**1 - APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE JUIN 2018**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Résultat du vote:**

***Le Conseil adopte le CR du Conseil Municipal de Juin 2018***

**2 – LA COMBE - CONVENTION DE SERVITUDES EXTENSION DU RESEAU EDF « MAISON CHASTANG »**

**Monsieur le Maire informe** les membres du conseil que dans le cadre de l'extension du réseau ERDF basse tension en souterrain pour raccorder la parcelle de terrain de Madame Chastang à la Combe d'Andabre, La Société languedocienne d'aménagement est chargée par ERDF de la construction d'une ligne basse tension destinée à alimenter la parcelle de terrain cadastrée section AB 396.

**Il indique** que la société d'aménagement, sollicite la signature d'une convention de servitudes passage pour effectuer ces travaux.

**Il propose** aux membres du Conseil de l'autoriser à signer cette convention et tout acte afférent .

**Résultat du vote:**

***Le conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.***

**3 - LA COMBE D'ANDABRE -TRAVAUX DE REFECTION EN FORME DE BETON DU CHEMIN D'ACCES**

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil que pour répondre à de nombreuses interpellations, les travaux de remise en forme en béton de la route qui monte à la Combe, ne pourront être réalisés avant le raccordement au réseau EDF de l'habitation Chastang qui doit débuter courant septembre.

**Il indique** qu'il y a donc lieu d'attendre que les travaux de raccordement en souterrain de l'habitation Chastang soient terminés pour entreprendre ces travaux.

**Résultat du vote:** ***Le Conseil prend acte de l'information et approuve la décision du Maire concernant les travaux du Chemin de la Combe..***

**4 - DOUCH - REALISATION DE TRAVAUX DE REMISE EN FORME DU PARKING DE DOUCH**

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil, qu'il a été nécessaire de reprendre tout le parking qui présentait des dégradations dues aux travaux de l'ex piste DFCl récemment remise en état.

**Il indique** que les travaux ont été réalisés par l'entreprise Ferrini & Cabanel avec 150 tonnes de « Tout Venant » Tarnais, fournis par l'entreprise Garenq.

**il indique** pour éviter toutes pénétrations Intempestives du plateau, une barrière de dissuasion non équipée de cadenas, sera installée à l'entrée de la piste courant septembre.

**Résultat du vote:**

***Le Conseil prend acte de l'information et approuve la mise en place d'une barrière de dissuasion à l'entrée de la piste.***

## 5 – COMPEYRE - REALISATION DE TRAVAUX EN ENROBE DU CHEMIN DES CAMBOUS

**Le Maire informe** les membres du Conseil , que les travaux en enrobé fin du chemin des Cambous à Compeyre débuteront **le 12 septembre 2018**.

**Il précise** que le déroulement des travaux s'effectuera en deux phases :

La première, qui débutera le 06 septembre 2018 pour une durée de 03 jours qui consistera à la réfection de la voirie et des accès aux habitations des propriétaires riverains qui l'ont souhaité .

La deuxième, qui débutera le 12 Septembre 2018 pour une durée de 03 jours qui consiste à la mise en œuvre d'enrobé sur les accès et sur la voie.

**Il indique** qu'il prendra un arrêté municipal d'interdiction et de règlementation de la circulation automobile pour toute la durée des travaux et invite les riverains à prendre toutes dispositions pour déplacer leurs véhicules hors du champ d'action des travaux.

**Pour information :**

***Le Conseil prend acte de l'information***

## 6 – CC MLMHL - HARMONISATION DU SERVICE DES ORDURES MENAGERES - PASSAGE A LA TEOM

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil, que suite à la réunion des deux commissions déchets ménagers, dont la dernière le 5 juillet en présence des maires , où il nous a été proposé d'harmoniser la tarification du service des ordures ménagères avec le passage à la TEOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Mont de Lacaune Montagne du Haut Languedoc , à compter du 1<sup>ER</sup> Janvier 2019 . Cette taxe sera calculée en fonction de la valeur locative de chaque habitation.

**Il indique** que la majorité des usagers devraient constater une baisse sensible de leur participation financière.

**Il indique** qu'à la majorité des membres du conseil communautaire , la TEOM a été adoptée.

**Pour information :**

***Le Conseil prend acte de l'information***

## 7 - HAMEAU DU CROS - AFFAIRE BRIZOLIER – CESSIION DE TERRAIN COMMUNAL

**Monsieur le Maire** fait part aux membres du Conseil de la requête du géomètre expert Lusinchi qui s'occupe des intérêts de M.Brizolier et qui demande dans le cadre d'un projet de division parcellaire de constituer une servitude de passage au profit de la parcelle H.1157, afin que le propriétaire puisse accéder à sa cave.

**Il indique** que s'agissant d'une cession de domaine public il y a lieu de réaliser une enquête publique en vue de la désaffectation à l'usage public et du déclassement de l'assiette foncière concernée.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Résultat du vote:**

***Le Conseil estime qu'avant de prendre une telle décision, il serait bon de contacter le géomètre expert afin qu'il apporte les informations nécessaires à la constitution de la servitude de passage proposée.***

## 8- HAMEAU DE ROSIS - PROJET DE REMISE EN ETAT DE LA PLACE EN BORDURE DE ROUTE

**Monsieur le porte la connaissance** des membres du conseil, de l'état de dégradations du revêtement de la place située en bordure de route au hameau de Rosis, qui nécessite d'être remise en état et par la même occasion , effectuer les quelques réparations dans les ruelles du hameau.

**il indique** qu'il a sollicité auprès d'une entreprise spécialisée, un devis de travaux dont le montant s'élève à près de **7 000€ TTC**.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à solliciter une aide auprès du Conseil Départemental pour nous aider à financer ces travaux de voirie.

**Résultat du vote:**

***Le Conseil prend acte de la décision du Maire d'envisager ces travaux courant 2019 et l'autorise à solliciter les aides nécessaires pour les financer.***

## 9 – SYNDICAT MARE ET LIBRON TRANSFERT DE COMPETENCES DE BIENS ET EQUIPEMENT

**Monsieur le Maire** informe les membres du conseil , vu le code général des collectivités territoriales ses articles L.5211-5-III, 5211-11-17 ET 5211-18-1 ;  
Vu l'article L.1321-1, et suivants du CGCT.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21/11/2016 prononçant la fusion des syndicats intercommunaux d'adduction d'eau de la rive gauche de l'Orb et de la vallée de la Mare à compter du 15 décembre 2016 ;

**Considérant** qu'en application de l'article L5211-5.III du code général des collectivités territoriales, « le transfert des compétences entraîne de plein droit l'application à l'ensemble de biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, ainsi qu'à l'ensemble des droits et obligations qui leur sont attachés à la date du transfert.

**Considérant** que l'article L.1321-1 du CGCT dispose que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise a disposition de la collectivité bénéficiaire des biens , meubles et immeubles utilisés à la date du transfert , pour l'exercice de cette compétence »

**Considérant** que la commune de Rosis doit approuver le présent procès-verbal.

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil de bien vouloir approuver la convention « procès-verbal de mise à disposition de biens, et d'équipements » entre le syndicat intercommunal Mare et Libron et la commune de Rosis suite au transfert de la compétence Assainissement et de l'autoriser à la signer.

***Avis du Conseil : Le Conseil approuve la convention de mise à disposition de biens et d'équipements au syndicat intercommunal Mare et Libron et l'autorise à la signer.***

#### **10- REGULARISATION COMPTABLE - D M N°1 - TRANSFERT EAU ET ASSAINISSEMENT**

**Monsieur le Maire rappelle** au conseil municipal que les compétences **Eau et Assainissement** ont été transférées au **Syndicat Intercommunal Mare et Libron** et qu'il y a lieu de reverser les excédents de fonctionnement et d'investissement, à ce syndicat.

**Il précise également** ,que le mandatement au compte 2183 d'un logiciel de comptabilité a été rejeté par la trésorerie de Lamalou les Bains pour compte erroné et doit être mandaté au compte 2051.

**Il propose**, afin de pouvoir effectuer ces régularisations comptables, la Décision Modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 002	-	40 856.47
COMPTE 678	40 856.147	-
INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
COMPTE 001	-	24 618.15
COMPTE 1068	24 618.15	-
COMPTE 2183-184	- 1 140.00	
COMPTE 2051-184	+ 1 140.00	

***Résultat du vote:***

***Le Conseil adopte la régularisation comptable proposée.***

#### **11- CC MLMHL-DEMANDE FDC PANNEAUX DE SIGNALISATION ROUTIERE +BARRIERE+ AMENAGEMENT**

**Le Maire informe** les membres du Conseil , qu'il y a lieu , compte tenu du nombre de panneaux de signalisation qui nécessitent d'être renouvelés , de bien vouloir l'autoriser à solliciter l'attribution de fonds de concours de la CC MLMHL pour nous aider à les financer.(Cours, la Fage, Douch, Andabre) ;D'autre part la barrière d'entrée de la piste du Caroux et l'aménagement de l'accès au jeu de boules, feront également l'objet d'une demande de FDC.

**Il propose** donc aux membres du conseil , de bien vouloir l'autoriser à solliciter la CC MLMHL pour obtenir une aide financière au titre des fonds de concours pour nous aider à financer ces équipements.

***Résultat du vote:***

***Le Conseil émet un avis favorable à la proposition du Maire.***

#### **12 - POLE DE PLEINE NATURE PHLV - CREATION D'UN ESPACE TRAIL MONTAGNE CAROUX**

**Le Maire informe** les membres du Conseil ,du courrier que vient de lui adresser le PHLV présidé par Jean Arcas qui nous informe qu'il vient de créer un espace Trail Montagnes du Caroux., financé par l'État et l'Europe dans le cadre du Pôle de pleine nature « les Montagnes du Caroux » porté par le Pays haut Languedoc et Vignobles dont je le rappelle, nous ne sommes pas membre.

**Il indique** que cet espace, élaboré avec les clubs locaux emprunte des itinéraires pédestres existants et labellisés notamment le GR 7 au départ de Lamalou les bains vers Douch .

**Il indique** que bien que nullement opposé à ce type de maillage, il souhaite toutefois, avoir plus de précisions sur ce projet .

**Il précise par ailleurs** qu'il a adressé ce courrier à la CC MLMHL via la directrice, ainsi qu'au Président du Syndicat d'exploitation touristique des Monts et Lacs en haut Languedoc, M. Francis Cros.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier .

***Résultat du vote:***

***Le Conseil prend acte de l'information et précise toutefois ,qu'il y a lieu de rester vigilant, car le Caroux est un territoire particulièrement convoité qu'utilisent les offices de tourisme des com com voisines dans leur promotion touristique , alors que les travaux d'entretien incombent à notre commune.***

### 13 - ATTRIBUTION LAISSER PASSER POUR ACCES CAROUX ET FORET DES ECRIVAINS COMBATTANTS

**Le Maire informe** les membres du Conseil que la piste d'accès au massif du Caroux vient d'être rénovée par le département et certaines personnes s'y sont déjà risquées. Il y a donc lieu d'en limiter l'accès afin de préserver ce site particulièrement convoité.

**Il précise qu'en ce qui concerne** les sociétés de chasse ( de Madale du Tourrel ,d'Andabre, de Douch, de Colombières , de Mons , et de St Martin, il y a lieu de limiter le nombre de « laisser passer » à 3 exemplaires. Pour les guides du Giec, l'Oncfs un laisser passer par guide + Directrice seront attribués.

**Il indique** que les services de l'ONF seront informés du nombre de « Laisser passer » attribués par la commune.

**Il indique d'autre part** qu'il vient d'être informé que des véhicules de chasseurs roulent à des vitesses excessives sur la piste et le plateau. il précise qu'un courrier sera adressé aux Pdts des ACCA pour les informer de ces états de fait, et les aviser qu'en cas de récurrence les « Laisser Passer » pourraient être retirés. Une copie de ce courrier sera adressé pour action, aux services de l'ONF et de l'ONCFS au titre de leur devoir de police.

**Pour information :**

***Le Conseil prend acte de l'information et approuve les décisions du Maire afin de préserver cet environnement exceptionnel.***

### 14 - CCMLMHL – REUNION PUBLIQUE D'INFORMATION SUR LE TRI SELECTIF

**Le Maire informe** les membres du Conseil qu'une réunion publique d'informations sur le tri et la prévention des déchets sera organisée par la CC MLMHL le **11 octobre 2018 à 18 h30 à Andabre** et précise qu'à cette occasion les sacs de tri seront distribués.

**Il indique** qu'il serait bon que les villageois et les élus , assistent à cette réunion afin de faire part de leur préoccupations, notamment concernant : le nettoyage des conteneurs , la décision de ne plus affecter de sacs poubelles à compter du 1er janvier 2019, les restrictions liées à la collecte des encombrants, au nombre de rotations de collectes des OM durant la période estivales etc...

**Il demande** aux membres du conseil de bien vouloir en informer la population afin qu' à cette occasion elle puisse s'exprimer .

***Résultat du vote: Le Conseil prend acte de l'information du Maire, qui a précisé en outre, qu'il faut solliciter un maximum de personnes pour qu'ils viennent faire part des problèmes liés au OM.***

### 15- COMPEYRE – TRAVAUX DE REDUCTION DE L'ESCALIER PROPRIETE CHOMETTON.

**Le Maire informe** les membres du Conseil que l'escalier propriété de monsieur Chometton dans le village de Compeyre, qui est implanté dans le virage avec emprise sur la voie publique, constitue une gêne pour l'accès des véhicules riverains et des camions de livraisons.

**Il indique** qu'un courrier a été adressé à l'intéressé pour lui demander l'autorisation de réduire cet escalier d'une trentaine de cm, ce qu'il a accepté . il demande toutefois ,pour lui permettre un meilleur accès, la pose d'une rampe d'accès sur 2m.

**Il indique** que le financement de ces travaux ont été pris en charge par les riverains du hameau concerné.

***Pour information ; Le conseil prend acte de l'information et se satisfait de cette initiative.***

### 16- COMPEYRE - PROJET DE CANALISATION DES EAUX DE PLUIE CHEMIN DES BANISSOUS

**Le Maire informe** les membres du Conseil ,que certains résidents du hameau de Compeyre se plaignent que le les eaux de pluie lors de fortes précipitations, pénètrent dans leur domicile et dans leurs dépendances.

**Il indique** qu'après s'être rendu sur le terrain ,pour trouver quelle solution , pourrait être envisagée pour mieux canaliser les eaux de pluie afin de ne gêner aucun des riverains concernés.

Avant de prendre une quelconque décision, il se rapprochera des riverains concernés, ainsi que de tous les utilisateurs riverains du chemin des Banissous.

**il propose** donc aux membres du conseil une fois la solution trouvée, de bien vouloir l'autoriser à solliciter un devis de travaux auprès d'entreprises spécialisées et préconise après analyse, d'inscrire ce projet au BP 2019 qui pourrait être financés dans le cadre des hors programme de 2019 du Conseil départemental.

***Résultat du vote: Le Conseil souhaite afin de ne léser personne, qu'une réflexion soit menée, soit par un archi, soit par un organisme spécialisé ou une entreprise de TP.***

### 17- CC MLMHL - APPROBATION DU RAPPORT VALIDE PAR LA CLECT

**Le Maire informe** les membres du Conseil ,que la CLECT s'est réunie récemment pour évaluer le montant des charges transférées en 2017 et 2018, suite à la fusion et à l'harmonisation des compétences suivantes : Voies d'intérêt communautaire, promotion du tourisme, agence postale d'intérêt communautaire , Zones d'activité économiques, fourrière animale, éclairage public ,distribution publique d'énergie électrique, renforcement et esthétique des réseaux électriques, extension des réseaux électriques d'intérêt communautaire, GEMAPI.

Il indique que ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Je vous propose donc, de bien vouloir approuver le rapport de la CLECT, considérant que les attributions de compensation définitive 2017 et 2018 seront validées par le conseil communautaire suite à l'approbation du rapport.

**Résultat du vote:** *Le Conseil unanime approuve le rapport de la CLECT proposé.*

#### 18 - ENEDIS – AMELIORATION DES PRISES DE TERRE SUR LE RESEAU ELECTRIQUE COMMUNAL

**Le Maire informe** les membres du Conseil, qu'à partir du **27 août 2018 et pour une durée de 90 jours**, l'entreprise CONSTANT SAS, va effectuer des travaux sur le réseau électrique pour le compte d'ENEDIS, afin d'améliorer les prises de terre sur les réseaux électriques des hameaux de la commune, notamment à le Fajas, le Carroussel, Rosis, Héric, Douch, Le Tourrel, Sénas, La Palisse, et la Matte.

**Pour information:** *Le Conseil prend acte de l'information.*

#### 19 - CC MLMHL - PROJET ABEILLE – CONVENTION D'OBJECTIFS

**Le Maire informe** les membres du Conseil, que dans le cadre de la convention d'objectifs projet « Abeille » Défense et sauvegarde de l'abeille et développement de l'apiculture.

**Il y a donc lieu**, conformément à la convention de faire une déclaration des ruches qui doit être réalisée en ligne, et ce pour obtenir le numéro d'apiculteur (NAPI).

Il indique que la convention devra être établie par la commune et un apiculteur de notre choix.

**Il propose** aux membres du Conseil de prendre connaissance de ce dossier afin d'en connaître les tenants et aboutissants.

**Résultat du vote:** *Le Conseil souhaite approfondir ce dossier, qui lui paraît fort contraignant et demande au Maire de rechercher un apiculteur qui pourrait s'en occuper.*

#### 20- INSEE - – RESULTAT DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

**Le Maire informe** les membres du Conseil des résultats du comptage de l'enquête de recensement de la population réalisé par l'INSEE 2018.

**Il ressort de cette enquête**, au vu des comptages effectués, que notre commune est en régression démographique sensible, puisque de 309 habitants, nous enregistrons aujourd'hui **295 habitants**. En gros, cela représente une quinzaine de personnes en moins, ce qui va modifier sensiblement les aides de l'Etat notamment la DGF (dotation globale de fonctionnement).

**Il précise également** que nous informerons nos partenaires de tenir compte de cette modification lors de nos participations financières aux divers organismes intercommunaux et intercommunautaires.

**Pour information:** *Le Conseil prend acte de l'information.*

#### 21 - ORGANISATION DE LA RANDO COMMUNALE DE ROSIS

**Le Maire informe** les membres du Conseil, qu'il envisage d'organiser une rando communale en partenariat avec l'association communale « Sport, loisirs et culture », le CDRP 34, le Conseil Départemental 34, le PNRHL et la Maison du Mouflon et du Caroux **le dimanche 15 sept 2018**.

**Il précise** que cette rando conviviale accessible à tous, se déroulera sur le massif du Caroux et sera guidée par Jean Louis Satre de Douch. Le départ est programmé à **9h30** et le rassemblement aura lieu sur le parking de Douch.

**il indique** que la commune proposera sur le terrain un apéritif et au retour un goûter. le déjeuner sera tiré du sac par chaque participant.

**Résultat du vote:** *Le Conseil prend acte de l'information.*

#### 22- DOUCH - REMPLACEMENT DU LAVE VAISSELLE DU GITE RENE MAGNALDI

**Le Maire informe** les membres du Conseil, qu'il est nécessaire de remplacer le lave-vaisselle qui équipe le gîte depuis plus de 10 ans, et qui vient de tomber en panne.

**Il propose** donc aux membres du Conseil, compte tenu que le prix de la réparation est particulièrement élevé, de bien vouloir l'autoriser à acquérir un nouveau lave-vaisselle dont le montant s'élève à 390,00€.

**Résultat du vote:** *Le Conseil émet un avis favorable à l'achat de cet équipement.*

#### 23 - PROJET DE REBOISEMENT SUITE A L' EXPLOITATION DES EPICEAS DE DOUCH

**Monsieur le Maire** indique aux membres du Conseil que suite à l'exploitation en février 2016 des épicéas par Sud Abies au-dessus de la propriété des bouddhistes à Douch, il était envisagé de reboiser cette parcelle de terrain.

**Il indique** que Sud Abies propose de coordonner le chantier de reboisement avec celui des bouddhistes et propose une plantation en trois bandes : 2 lignes de micocouliers en bordure de route. 3 lignes d'aulnes glutineux en bord de cours d'eau et entre les deux du cèdre en haut et du mélèze en bas.

**Il propose** donc de reboiser cette parcelle comme le prescrit la législation en vigueur.

- L'estimation pour nos 1,5 ha est la suivante:
- Préparation du terrain 1300 € HT ;

- Fourniture et mise en place des plants (2 résineux / 2 feuillus) 2600 € HT
- Fourniture et mise en place des protection gibier 700 € HT
- Maitrise d'œuvre 460 € HT.

**Il indique** qu'il y a lieu de prévoir 1 entretien par an à 500 €/ha (débroussailluse + répulsif gibier éventuellement) sur 2018-2021 soit 2 000 € HT en plus. En espérant qu'il n'y ait pas de regarnis à faire (on ne prévoit pas les sécheresses), au final 4700 € HT/ha est un prix classique voir bas en plantation mélangée.

**Il précise toutefois**, qu'un récent courrier du Préfet, nous indique que le reboisement de cette parcelle devra être réalisée avant un délai de 5 ans.

**Il demande** au Conseil de bien vouloir délibérer et de l'autoriser à engager la dépense nécessaire a ces travaux de reboisement.

**Résultat du vote:** *Le Conseil émet un avis favorable au reboisement de la parcelle concernée, mais demande que lui soit précisé si les arbres replantés (notamment le micocoulier) sont de nature à résister à notre environnement;*

## 24- AMF 34 - URAMO - PRESENCE DU LOUP ET DE L'OURS EN OCCITANIE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil du Courrier que vient de lui adresser **le Président de l'Association des Maires de l'Hérault et l'URAMO**, concernant la présence de l'ours et du loup en Occitanie et qui a décidé que soit lancée une démarche commune, afin de sensibiliser le Ministre de la transition écologique et solidaire DR aux problématiques liées à la présence de ces prédateurs.

Le Pdt de l'AMF nous propose d'adresser une lettre similaire à l'échelle de l'URAMO puisque 10 des 13 départements d'Occitanie sont concernés, afin d'exprimer les craintes que suscitent la présence de l'ours et du loup.

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer sur ce dossier.

**Résultat du vote:** *Le Conseil unanime, estime qu'il y a lieu de s'inscrire dans cette démarche.*

## 25 - CR DE LA REUNION SUR L'ECONOMIE DU CHATAIGNIER SUR LA VALLEE DE LA MARE

**Le Maire informe** les membres du Conseil du résultat de l'enquête sur l'économie de la châtaigneraie élaborée par Aristide Robic sous l'égide de Francis Amans qui a obtenu du Pdt du Conseil Départemental un financement d'une douzaine de milliers d'euros pour la réaliser.

**Il indique** qu'après l'exposé de l'état des lieux de la filière châtaigner, du constat de dépérissement des taillis et de la nécessité d'une relance économique trois actions sont préconisées.

1. Pilotée par le CRPE : La création d'un syndicat ou d'une association pour regrouper les propriétaires forestiers afin de développer l'économie locale autour du châtaigner et pour préserver le patrimoine paysager.

2. Pilotée par Alcira : la mise en place de chantiers tests en plus de celui de Castanet le Haut.

**Il précise toutefois**, qu'un complément d'études sera nécessaire pour recenser la demande en piquets, tuteurs, ganivelles et trituration...

**Il indique** qu'il y a lieu de s'intéresser à ce dossier, mais précise toutefois que la commune ne possède pas de parcelles de châtaigneraies identifiées et facilement débardable.

**Pour information:** *Le Conseil estime qu'il y a lieu de s'associer à cette démarche de développement économique local et de préservation du patrimoine paysager.*

## 26 - QUESTIONS DIVERSES -

**Les conseillers attirent l'attention du Maire** sur la nécessité d'entretenir certains chemins communaux ou voies communales envahis par une importante végétation et demande quelles mesures peut-on envisager pour y remédier.

**Réponse:** Le Maire prend acte de l'information et proposera à terme, en fonction du coût de ces interventions, les mesures envisageables.



**Jacques MENDES**  
Maire de ROSIS

Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)

Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)

Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19

site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>

